

# COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le quatre avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 mars 2016.

**Présents** : Mr GUILLERMIC André, Mme DIGUET Francette, Mr GOBIN Gilles, Mme VERDON Claudine, Mrs GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, PUAUD Christian, Mmes GONNORD Catherine, ROUSSELARD Marie-Christine, Mrs VERGER Jean-Yves, LANDRY Jean-Michel, MARILLEAUD Freddy, Mmes FUZEAU Martine, ROUGER Marie-Claude, Mr DOYEN Olivier, Mme DENIS Lucie, Mr TOURRAINE France, Mme ROUSSELOT Nathalie.

**Absente excusées** : Mme CAILLAUD Louissette (procuration donnée à DIGUET Francette le 29/03/2016).

Mme ROUGER Marie-Claude a été désignée secrétaire de séance.

## N° 014-04/04/2016 : Compte administratif 2015- budget principal

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015, dressé par Monsieur GUILLERMIC André, Maire. Celui-ci quitte donc la salle du conseil municipal pour le vote du compte administratif 2015.

La présidence est donc assurée pour cette délibération par Madame DIGUET Francette, 1<sup>ère</sup> adjointe qui présente au vote la comptabilité 2015 de ce budget principal : le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	64 322,64 €	0,00 €	0,00 €	0 €	64 322,64 €	0 €
Opérations de l'exercice	1 036 183,08 €	885 877,51 €	1 349 405,09 €	1 795 041,63 €	2 385 588,17 €	2 680 919,14 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 100 505,72 €</b>	<b>885 877,51 €</b>	<b>1 349 405,09 €</b>	<b>1 795 041,63 €</b>	<b>2 449 910,81 €</b>	<b>2 680 919,14 €</b>
Résultats de clôture	214 628,21 €	0.00 €	0,00 €	445 636,44€	214 628,21 €	445 636,44 €
Restes à réaliser	260 812,51 €	190 796,00 €			260 812,51 €	190 796,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 361 318,23 €</b>	<b>1 076 673,51 €</b>	<b>1 349 405,09 €</b>	<b>1 795 041,63 €</b>	<b>2 710 723,32 €</b>	<b>2 871 715,14 €</b>
RESULTATS DEFINITIFS	284 644,72 €			445 636,54 €	€	160 991,82 €

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du

# COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2015 du budget principal.

## N° 015-04/04/2016 : Compte administratif 2015 - budget lotissement « Les Charmes 1 »

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif du budget lotissement « Les Charmes 1 » de l'exercice 2015, dressé par Monsieur GUILLERMIC André, Maire. Celui-ci quitte donc la salle du conseil municipal pour le vote du compte administratif 2015.

La présidence est donc assurée pour cette délibération par Madame DIGUET Francette, 1<sup>ère</sup> adjointe qui présente au vote la comptabilité 2015 de ce budget lotissement « Les Charmes 1 » : le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF lotissement Les Charmes 1						
Résultats reportés		2 810,77 €	63 514,38 €		63 514,38 €	2 810,77 €
Opérations de l'exercice	71 481,50 €	68 458,81 €	215 998,35 €	67 295,61 €	287 479,85 €	135 754,42 €
<b>TOTAUX</b>	<b>71 481,50 €</b>	<b>71 269,58 €</b>	<b>279 512,73 €</b>	<b>67 295,61 €</b>	<b>350 994,23 €</b>	<b>138 565,19 €</b>
Résultats de clôture	211,92 €	0 €	212 217,12 €	0 €	212 429,04 €	0 €
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAUX</b>	<b>211,92 €</b>	<b>0 €</b>	<b>212 217,12 €</b>	<b>0 €</b>	<b>212 429,04 €</b>	<b>0 €</b>
RESULTATS DEFINITIFS	211,92 €		212 217,12 €		212 429,04 €	

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2015 du budget lotissement « Les Charmes 1 ».

## N° 016-04/04/2016 : Compte administratif 2015 - budget lotissement « Les Charmes 2 »

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif du budget lotissement « Les Charmes 2 » de l'exercice 2015, dressé par Monsieur GUILLERMIC André, Maire. Celui-ci quitte donc la salle du conseil municipal pour le vote du compte administratif 2015.

La présidence est donc assurée pour cette délibération par Madame DIGUET Francette, 1<sup>ère</sup> adjointe qui présente au vote la comptabilité 2015 de ce budget lotissement « Les Charmes 2 » : le budget

# COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF Lotissement Les Charmes 2						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	96 236,76 €	10 436,55 € 82 775,17 €	96 236,76 €	96 236,76 €	192 473,52 €	10 436,55 € 179 011,93 €
<b>TOTAUX</b>	<b>96 236,76 €</b>	<b>93 211,72 €</b>	<b>96 236,76 €</b>	<b>96 236,76 €</b>	<b>192 473,52 €</b>	<b>189 448,48 €</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser	3 025,04 €	0	0 €	0	3 025,04 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>3 025,04 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>3 025,04 €</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 025,04 €</b>	

Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour l'exercice 2015 du budget lotissement « Les Charmes 2 »

## N° 017-04/04/2016 : Compte de gestion du budget principal 2015

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget principal de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

# COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

---

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur pour le budget principal de l'exercice 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

## **N° 018–04/04/2016 : Compte de gestion du budget lotissement « Les Charmes 1 »**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget lotissement « Les Charmes 1 » de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur pour le budget lotissement « Les Charmes 1 » de l'exercice 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

## **N° 019–04/04/2016 : Compte de gestion du budget lotissement « Les Charmes 2 »**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget lotissement « Les Charmes 2 » de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

# COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur pour le budget lotissement « Les Charmes 2 » de l'exercice 2015, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## N° 020-04/04/2016 : Affectation du résultat 2015- budget principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2014	Virement de section fonctionnement	Résultat exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	-64 322,64 €		-150 305,57 €	Dépenses 260 812,51 € Recettes 190 796,00 €	-70 016,51 €	-284 644,72 €
FONCT	472 390,08 €	<b>472 390,08 €</b>	445 636,54 €			<b>445 636,54 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	<b>445 636,54 €</b>
<b>Affectation obligatoire</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	<b>284 644,72 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>0,00 €</b> <b>160 991,82 €</b> <b>€</b>
Total affecté au c/1068	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

# COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

## N° 021–04/04/2016 : Affectation du résultat 2015– budget lotissement « les Charmes 1 »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2014	Virement de section fonctionnement	Résultat exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	2 810,77 €		-3022,69 €	0 €	0 €	-211,92 €
FONCT	-63 514,38 €	0 €	-148 702,74 €			-212 217,12 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	0.00 €
<b>Affectation obligatoire</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 €
Total affecté au c/1068	0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	212 217,12 €

## N° 022–04/04/2016 : Affectation du résultat 2015– budget lotissement « les Charmes 2 »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2014	Virement de section fonctionnement	Résultat exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	10 436,55 €		-13 461,59 €	0 €	0 €	-3 025,04 €
FONCT	0 €	0 €	0 €			0 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

# COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	0,00 €
<b>Affectation obligatoire</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (c/1068)	0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/1068	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

## **BUDGET PRIMITIF 2016**

### **Section de fonctionnement**

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2016 s'élèvent à 1 789 691,82 €

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2016 s'élèvent à 1 394 594 €

Soit un excédent de fonctionnement de 395 097,82 €

### **Section d'investissement**

Recettes : - report 2015 : 190 796 €

- Prévisions 2016 : 1 027 229,72 € dont 137 396,86 € d'emprunts  
soit un total de 1 218 025,72 €

Dépenses : - report 2015 : 260 812,51 €

- Prévisions 2016 : 957 213,21 €

*La séance du conseil municipal du 4 avril 2016 comporte 9 délibérations numérotées 014-04/04/2016 à 022-04/04/2016.*